



AUCAMVILLE

PM 200.2022

ARRETE DU MAIRE

PORTANT FERMETURE DEFINITIVE DU PARKING AIME CESAIRE

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de la Mairie d'Aucamville,

Considérant que le parking Aimé Césaire appartient au domaine privé depuis le 18 mai 2022,

Considérant la convention « Contrat de Prêt à l'usage » conférée à la Mairie d'Aucamville jusqu'au 31 août 2022,

Considérant la rétrocession du parking Aimé Césaire pour le projet immobilier « L'Orée du Parc »,

ARRETE

Article 1 : Le parking Aimé Césaire sis au 14 route de Fronton sera définitivement fermé à compter du lundi 29 août 2022 inclus.

Article 2 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur le site est à la charge de la Police municipale.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 2 août 2022
Pour le Maire empêché,
La première Adjointe



Roseline ARMENGAUD

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).